

que vous ayez atteint le dessous des cubes. Brossez, lavez, séchez avec le grillage en fer ; doublez encore la pièce en dessous avec un marbre plus fort que vous mastiquez à chaud comme ci-dessus ; puis promenez la grille ardente dessus jusqu'à ce que le marbre supérieur se détache. Laissez refroidir ; enlevez avec le ciseau le ciment qui reste, passez la meule et polissez comme on polit le marbre. Ainsi vous pouvez emmagasiner vos panneaux et les assembler sur le sol quand vous voulez ; remettez les rangs de cubes que vous avez détachés ; réparez les parties qui peuvent être dégradées, en employant le même mastic chaud que nous avons indiqué ».

2. Comment vint-il à la connaissance d'Artaud que Belloni, directeur de la manufacture royale de mosaïques à Paris, avait inventé ¹ un procédé nouveau pour l'ablation de ces pavés ? Nous ne le savons pas. Toujours est-il que, consulté par le maire de Lyon, qui était alors le comte de Fargues, sur la possibilité de l'enlèvement, du transport et de la repose, en ce qui concernait la mosaïque des Jeux du cirque, Belloni répondit, au mois de septembre 1817, que l'opération lui semblait délicate, mais non impossible ². Le 2 avril 1818, le comte de Fargues informait le conseil municipal que « le sieur Bellony, antiquaire de Paris », proposait de venir à Lyon et s'engageait, pour une somme de 6.000 francs, frais de voyage compris, à enlever, transporter et replacer intacte au Palais Saint-Pierre la mosaïque Macors, et que M. le préfet, par lettre du 20 janvier, l'autorisait à entretenir le conseil de cette dépense, lui promettant de l'approuver ; à son tour donc, il demandait au conseil l'autorisation de traiter avec Belloni et l'inscription du crédit au budget de 1818. Plus docile cette fois, le conseil prenait séance tenant une délibération conforme, approuvée par le préfet le 10. On était encore un peu sceptique, malgré les assurances de Belloni ; aussi la dépense fut-elle prévue soit pour l'enlèvement, soit pour la conservation sur place, c'est-à-dire pour l'achat du terrain. Après le vote du conseil municipal, Artaud ayant été chargé par l'adjoint Nolhac d'écrire à Belloni « qui s'était flatté d'enlever ce pavé sans le dégrader, quoique le ciment soit fort décomposé », le mo-

1. Ou mieux introduit en France, car ce procédé était déjà connu en Italie.

2. Voir R²a, ainsi que pour les pièces suivantes. Comp. Artaud, note de 1821.